

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 21/993 :**

Vote de Subventions 2022 aux Clubs de 3ème Age

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANEE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

**ABSENTS :**

MM. OMARJEE Mohammad, PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740163-20221114-21-993-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2022  
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Michel FONTAINE

## Affaire n°21/993 : Vote de Subventions 2022 aux Clubs de 3ème Age.

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe le Conseil Municipal que les associations de personnes âgées suivantes sollicitent auprès de la Ville, une subvention leur permettant de financer leurs activités associatives courantes.

Néanmoins la reprise des activités de ces structures associatives se font de manière progressive depuis la sortie de la crise sanitaire.

Pour cette raison, il convient de maintenir le même niveau de subventionnement de l'année N-1 soit une proposition unique de 1 500 € pour l'ensemble des associations.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

	CLUB	QUARTIER	SUBVENTION
1	Association Club Amis de Terre-Sainte	Terre-Sainte	1 500 €
2	Amicale des Retraités du Sud (A.MI.RES)	Ravine Blanche	1 500 €
3	Association les Bons Amis	Ravine des Cafres	1 500 €
4	Club 3 <sup>ème</sup> Jeunesse Vent du Large	Ravine des Cabris	1 500 €
5	Les Flamboyants	Basse-Terre	1 500 €
6	Association Club 3 <sup>ème</sup> Age Joie et Santé	Centre-Ville - Ravine Blanche	1 500 €
7	Les Lataniers de Grand bois	Grand Bois	1 500 €
8	Myosotis	Ravine des Cabris	1 500 €
9	Club 3 <sup>ème</sup> Age L'Oiseau de Paradis	Ligne Paradis	1 500 €
10	Les Orchidées de la Ravine des Cabris	Ravine des Cabris	1 500 €
11	Association Deuzième Jeunesse Pluie D'Or	Ravine des Cabris	1 500 €
12	Les mamies belles de la Ravine Blanche	Ravine Blanche	1 500 €
13	Carambole	Ravine des Cafres	1 500 €
14	Les Marjolaines de Bois D'Olive	Ravine des Cabris	1 500€
<b>TOTAL</b>			<b>21 000€</b>

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 61 6574 172 RE22000074

En sus de la subvention attribuée par la Commune, chaque association recevra les fournitures nécessaires à l'organisation d'un cocktail à l'attention des adhérents (maximum 2 fois par an). Ces collations seront constituées de gâteaux apéritifs, de boissons ainsi que des moyens nécessaires à la mise en place (nappes, serviettes, timbales).

Considérant que ces aides contribuent au bon fonctionnement de ces associations dont le rôle est de consolider le lien social entre les personnes âgées par le biais d'activités sociales et culturelles.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE VOTER** les subventions indiquées pour chaque club.
- **DE VALIDER** l'attribution des fournitures nécessaires au cocktail organisé par les associations.

- DE L'AUTORISER lui ou l'un des Adjointes délégués dans leurs domaines respectifs de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaires.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20221114-21-993-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2022  
Date de réception préfecture : 17/11/2022